



KERDEV SARL

Contrat de Licence d'Utilisation

Licence d'Utilisation pour le logiciel

ATTESTATION PDF

I. Définition	2
II. Objet	2
III. Droits et Limitations	2
IV. Mise à Jour	3
V. Durée du Contrat	3
VI. Tarification	3
VII. Livraison	3
VIII. Loi informatique et Libertés	4
IX. Propriété	4
X. Garantie Limitée et Responsabilité Limitée	4
XI. Litiges et Droit Applicable	5



I. DÉFINITION :

Le terme « Logiciel » dans le présent contrat désigne le programme informatique « ATTESTATION PDF » ainsi que tous les éléments s'y rapportant (éléments matériels et immatériels, documents, médias associés...).

Le terme « Numéro de licence » désigne le code fourni par la société Kerdev SARL au « Client » (tel que défini ci-dessous). Ce code est strictement personnel et confidentiel.

Le terme « Client » désigne la société ou la personne ayant conclu un contrat entre Kerdev SARL et la structure qu'il/elle représente pour l'utilisation du Logiciel. Le terme « Client » indique à ce titre la structure juridique complète que représente le signataire du contrat.

Le terme « Contrat de Location » désigne le contrat signé entre Kerdev SARL et le Client portant sur les clauses financières, la formule et les éléments strictement personnels de l'accord.

II. OBJET :

L'objet de ce contrat est de définir les principes et conditions aux termes desquels Kerdev SARL concède au Client un droit d'utilisation strictement personnel, non exclusif et non cessible du Logiciel.

Le Numéro de licence fourni permet au Client une utilisation sur un ou plusieurs postes suivant la formule choisie au moment de la signature du contrat.

III. DROITS ET LIMITATIONS :

Le Client est autorisé à installer le Logiciel sur autant de postes que lui permet la formule auquel il a souscrit.

Le Client n'est pas autorisé à

- Dépasser le nombre d'utilisation accordée par sa formule
- Apporter des modifications au Logiciel
- Décompiler ou utiliser d'autres méthodes d'ingénierie inversée sur le Logiciel



KERDEV SARL

- Mettre à disposition, quel qu'en soit la méthode et avec ou sans prestation financière tout élément se rapportant au Logiciel – sauf autorisation écrite de Kerdev SARL permettant cette mise à disposition.
- Transmettre son Numéro de Licence à des tiers

IV. MISE A JOUR :

Kerdev SARL crée des mises à jour du Logiciel pour des raisons esthétiques, techniques et de résolution d'incident. Ces mises à jour sont librement installables par le Client tant que son Numéro de licence est déclaré valide.

Chaque mise à jour annule et remplace la version précédente en restant soumise aux principes et conditions du présent contrat.

V. DUREE DU CONTRAT :

Sauf résiliation dans les conditions prévues au Contrat de Location, la durée du contrat est sur la durée complète de vie du Logiciel.

VI. TARIFICATION :

Les éléments financiers de ce contrat sont disponibles dans votre Contrat de Location que vous avez préalablement signé et accepté. Seul le mode de paiement par Prélèvement Automatique est pour le moment accepté.

VII. LIVRAISON :

Une fois votre Contrat de Location accepté et signé, vous pourrez librement (dans les limites de l'article III de ce contrat) utiliser le Logiciel à l'aide du Numéro de Licence qui vous sera fourni et du lecteur qui vous sera adressé par voie postale dans les plus brefs délais.



VIII. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES :

En vue de la génération d'un Numéro de Licence, Kerdev SARL conserve certaines de vos données dans un système informatique.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client bénéficie d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès peut être exercé en utilisant le formulaire disponible sur la page <https://logiciel.kerdev.com/contact.php>.

IX. PROPRIETE :

Le Logiciel reste la propriété exclusive de Kerdev SARL. Il est protégé par les lois et conventions internationales sur les droits d'auteur. Il est expressément rappelé que la violation de l'un des droits des auteurs du Logiciel est un délit de contrefaçon et que toute contrefaçon est sanctionnée en France par l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle et punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Le Client devra porter connaissance à Kerdev SARL de tout acte de contrefaçon sur le Logiciel afin que Kerdev SARL puisse prendre les mesures adéquates et engager les poursuites nécessaires à ce titre.

X. GARANTIE LIMITE ET RESPONSABILITE LIMITE :

Conformément à la loi applicable, ce Logiciel est fourni tel quel au Client, sans aucune garantie ou assurance quelle qu'elle soit. Entre autre, Kerdev SARL, ne garantit pas une compatibilité du Logiciel avec l'équipement du Client.

Conformément à la loi applicable, Kerdev SARL ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, subis par le Client ou des tiers et résultant directement ou non de l'utilisation du Logiciel.



KERDEV SARL

Contrat de Licence d'Utilisation

XI. LITIGES ET DROIT APPLICABLE :

Le présent contrat est régi et interprété par le droit français. Si le logiciel est utilisé en dehors du territoire français, seuls les tribunaux français seront déclarés compétents dans le règlement des litiges.